

The Green Organic Dutchman conclut la vente de ses installations du Québec et élimine sa dette principale

- Vente des installations du Québec à Cannara Biotech Inc. complétée
- TGOD conclut un accord de cession-bail
- TGOD a remboursé et éliminé sa dette principale

TORONTO, le 23 juin 2021 - The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (la « Société » ou « TGOD ») (TSX : TGOD) (US -OTC : TGODF), l'un des principaux producteurs de cannabis de qualité supérieure certifié biologique, est heureux d'annoncer que sa filiale québécoise en propriété exclusive Medican Organic Inc. (« Medican ») a conclu la vente précédemment annoncée (la « Transaction ») de la majorité de ses actifs à Valleyfield, au Québec (les « Installations de Valleyfield »), y compris tous les terrains industriels et agricoles, la serre hybride principale, la serre sur le toit, tous les bâtiments de soutien et certains équipements connexes, à Cannara Biotech (OPS) Inc. (l'« Acheteur ») pour le prix d'achat de 27 millions de dollars stipulé dans l'entente d'achat et de vente relative à la transaction. De plus, Medican a reçu un remboursement de dépôt de 5,7 millions de dollars d'Hydro-Québec.

Parallèlement à la clôture de la transaction, TGOD a remboursé environ 31,8 millions de dollars à son prêteur principal pour régler toutes ses obligations en cours et résilier l'accord de prêt avec ce prêteur.

Tel qu'il a également été convenu avec l'acheteur, Medican a conclu un bail avec l'acheteur simultanément avec la clôture de la transaction, pour environ 80 000 pieds carrés d'espace de cultivation et de transformation dans les installations de Valleyfield.

BMO Marchés des capitaux a agi à titre de représentant exclusif et de conseiller financier de la Société dans le cadre de la Transaction, et Langlois Avocats LLP a agi à titre de conseiller juridique de TGOD.

À propos de The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.

The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (TSX: [TGOD](#)) (US - OTC: TGODF) est une entreprise de cannabis biologique de qualité supérieure axée sur le marché de la santé et du bien-être. Son cannabis certifié biologique est cultivé dans un sol vivant, comme le veut la nature. La société s'engage à cultiver un avenir meilleur en produisant ses produits de manière responsable, avec moins de déchets et d'impact sur l'environnement. Ses deux installations canadiennes sont construites selon les normes de certification LEED et ses produits sont vendus dans des emballages recyclables. Au Canada, TGOD prévoit d'élargir son portefeuille de produits en lançant une série de produits de cannabis de nouvelle génération tels que des thés biologiques, des infuseurs et des vapoteurs. Par le biais de sa filiale européenne, HemPoland, la Société distribue également de l'huile de chanvre CBD de première qualité et des cosmétiques imprégnés de CBD en Europe. En tirant parti de la science et de la technologie, TGOD exploite la puissance de la nature, de la semence à la vente.

Les actions ordinaires et les bons de souscription de TGOD émis en vertu des actes d'acte datés du 1er novembre 2017, du 19 décembre 2019, du 12 juin 2020, du 23 octobre 2020 et du 10 décembre 2020 se négocient à la TSX sous le symbole «TGOD », «TGOD.WT», «TGOD.WS», «TGOD.WR», «TGOD.WA» et «TGOD.WB» respectivement, et TGODF se négocie aux États-Unis sur l'OTCQX. Pour plus d'informations sur le Néerlandais Organic vert Holdings Ltd., s'il vous plaît visitez www.tgod.ca.

RENSEIGNEMENTS :

Relations avec les médias:
Sébastien Bouchard

sbouchard@tgod.ca

(647) 272-2476

Relations avec les investisseurs:

Shane Dungey

sdungey@tgod.ca

(403) 389-9911

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué de presse comprend des déclarations contenant certaines « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (« déclarations prospectives »). Les déclarations prospectives de ce communiqué comprennent, sans s'y limiter, des déclarations sur la production future et les opérations. Les déclarations prospectives sont fréquemment caractérisées par des mots tels que « planifier », « continuer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer », « pourrait », « potentiel », « proposé » et d'autres mots similaires, ou des déclarations selon lesquelles certains événements ou conditions « peuvent » ou « seront » se produisent. Ces déclarations ne sont que des prédictions. Diverses hypothèses ont été utilisées pour tirer les conclusions ou faire les projections contenues dans les déclarations prospectives tout au long de ce communiqué de presse. Les déclarations prospectives sont fondées sur les opinions et les estimations de la direction à la date à laquelle les déclarations sont faites et sont soumises à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux projetés dans les prévisions prospectives. La Société n'a aucune obligation et décline expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si expressément requis par la loi applicable.

Ni la TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Toronto) n'acceptent la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude de ce communiqué.